

FDP 2007 « Le plagiat dans les e-productions des étudiants : importance, prévention et solutions pour l'Université »

Rapport final – janvier 2009

1) Le projet « plagiat » a été soutenu en 2007 pour mettre en oeuvre une série d'actions au sein de l'UCL durant l'année académique 2007-2008. Ces actions avaient été proposées à l'issue d'un premier projet d'exploration et d'analyse de la problématique, durant l'année 2006-2007 (FDP 2006). Leur mise en oeuvre a été coordonnée par un petit groupe composé de Françoise Docq et Marcel Lebrun (IPM), et Jean-François Rees (SC/BIO), promoteur du projet.

=> **A la page suivante, vous trouverez le tableau des actions telles qu'elles avaient été projetées, avec un bilan de ce qui a été réalisé.**

2) D'autre part, afin de pérenniser la prise en compte de cette problématique au sein de l'UCL au-delà du soutien du FDP, un **groupe de suivi institutionnel** a été mis en place. Ce groupe a tenu sa première réunion en juin 2008. Il est coordonné par l'ADEF (Valérie Morue) et rassemble des personnes intéressées par la problématique du plagiat et capables de dynamiser la problématique via leur lieu d'action dans l'UCL :

- Anne Spoiden (BIUL) – formation des étudiants à la recherche d'information et à la citation des sources, Infosphère
- Anne Van Laethem (CVRC) – règlements et sanctions
- Jean-François Rees (SC/BIO) – point de vue des enseignants
- Françoise Docq (IPM) – sensibilisation des enseignants et logiciel de détection (si intégration à iCampus)
- Fabienne Demain (SET) – aspects juridiques
- Michèle Dewez – lien avec les DAF et les procédures administratives
- Mathieu Marcel, représentant AGL

Il faut remarquer la prise en main de la problématique du plagiat par le Vice-recteur aux affaires étudiantes, le Prof. Xavier Renders, qui est intervenu à plusieurs reprises pour sensibiliser les étudiants à l'importance d'une rédaction universitaire de qualité.

3) Par ailleurs, outre les actions de sensibilisation planifiées et listées dans le tableau suivant, de nombreuses **actions de communication** ont été menées au sein de l'UCL durant l'année académique 2007-2008 autour du plagiat. Citons

- Présentation et discussion de la problématique au CEFO (octobre et décembre 2007)
- Présentation du projet « plagiat » par Jean-François Rees et Marcel Lebrun lors du Forum des FDP (décembre 2007)
- Sensibilisation via les canaux de communication de l'UCL :
 - 2 articles dans La Quinzaine (décembre 2007 et avril 2008)
 - 1 article dans Louvain (avril 2008)
 - 1 article dans La Savate (septembre 2008)
 - Présence de 2 affiches de sensibilisation en page d'accueil du portail UCL (<http://www.uclouvain.be>) durant le mois de mai 2008.
 - 1 article dans Résonances du mois d'avril et 2 articles dans celui du mois de mai 2008.
 - Actualité en « une » du portail UCL le 9 juin, à l'occasion de la conférence (voir ci-dessous).

4) Enfin, Françoise Docq a été invitée à intervenir lors d'une **conférence** autour du plagiat dans les études supérieures, organisée par le **Comité des Professeurs des Universités Francophones de Belgique**, le 9 juin 2008 (Fondation Universitaire, Bruxelles). Cette conférence faisait également intervenir le Prof. Michèle Bergadaà, de l'Université de Genève, célèbre pour sa préoccupation de longue date pour le plagiat à l'université.

Pistes d'action proposées pour 2007-2008 et bilan

A court terme (septembre à décembre 2007)

<i>Actions projetées</i>	<i>Bilan</i>	<i>Commentaires</i>
1. Mettre en place, sur le portail, un site de référence sur le plagiat à destination des étudiants (www.uclouvain.be/plagiat) : quelques informations de base, lien vers Infosphère pour auto-formation à la citation des sources, lien vers le règlement des études et des examens, exemple de phrase d'engagement à rédiger en début de travail.	FAIT	Maintenance des pages : IPM - Françoise Docq
2. Mettre en place une campagne de sensibilisation par affiches, à placarder dans les auditoriums et les salles de cours.	FAIT 3 affiches différentes, 1000 exemplaires chacune. Deux distributions: <ul style="list-style-type: none"> • Avril 2008 • Novembre 2008 Envoi par courrier interne aux secrétariats d'unités et de départements, dans les salles informatiques, les bibliothèques, les valves des auditoriums. Collage dans les rues.	Reste du stock chez Françoise Docq.
3. Clarifier le règlement des études et des examens, afin que les étudiants voient clairement que le plagiat est sanctionnable.	FAIT (novembre 2007 – article 41)	
4. Compléter l'ABCDAire à destination des enseignants et des jurys (points de repère pour interpréter le plagiat et choisir des réactions/sanctions appropriées).	FAIT	
5. Envoyer un courrier aux enseignants pour attirer leur attention sur les modifications du règlement et de l'ABCDAire et pour les inviter à réagir à tout cas de plagiat. Y valoriser les formations à la recherche d'information organisées par les BIUL.	FAIT : Courriel envoyé en novembre 2007 par les professeurs Xavier Renders et Cécile Vander Borgh	
6. Organiser une réunion d'information à destination des présidents de jury, au cours de laquelle la prorectrice à l'enseignement et à la formation et le vice-recteur aux affaires étudiantes donnent des balises pour les réactions à adopter en cas de plagiat.	FAIT (janvier 2008 à LLN, mai 2008 à LEW)	

A moyen terme (deuxième quadrimestre 2007-2008)

<i>Action</i>	<i>Bilan</i>	<i>Commentaires</i>
1. Continuer d'alimenter le site uclouvain.be/plagiat : définition et exemples de plagiat, conseils en matière de citation, exemples et contre-exemples de citation, liens vers des sites ressources, annonce et argumentation des sanctions en cas de fraude...	FAIT (en partie)	
2. Acheter une licence pour un an d'un logiciel de détection, pour un test d'une année (3 sessions d'examen). La licence couvrirait l'ensemble de l'université, et tous les professeurs seraient invités à utiliser le logiciel.	FAIT Groupe pilote de 24 enseignants, sur les sessions de juin et septembre 2008.	Voir le rapport d'expérimentation en annexe 1. Voir la conclusion de ce rapport ci-dessous.
3. Envoyer un courriel à chaque étudiant, pour l'informer de la mise en place de ce logiciel de détection, et l'inviter à consulter le site de référence uclouvain.be/plagiat	FAIT <ul style="list-style-type: none"> • Courriel envoyé en novembre 2007 par le Vice-recteur Xavier Renders et la prorectrice Cécile Vander Borgh. • « Descente dans les auditoriums » en Bac 1 par Xavier Renders, en octobre 2008. 	
4. Sensibilisation des enseignants au plagiat, selon une approche pédagogique.	FAIT <ul style="list-style-type: none"> • Une formation IPM le 31 janvier 2008 (18 participants). Réédition prévue en janvier 2009. • Articles dans Résonances. • Actualités sur les pages IPM du portail en période de remise des travaux et de corrections d'examens. 	

A plus long terme

<i>Action</i>	<i>Bilan</i>	<i>Commentaires</i>
1. Assurer le suivi de l'année expérimentale de logiciel de détection. Selon l'évaluation réalisée, acheter une nouvelle licence ou se lancer dans le développement d'un nouveau logiciel.	ENTAME	Voir le document d'analyse du suivi de l'expérimentation, en annexe 2.
2. Affiner la réflexion autour de la récurrence et du moyen de garder mémoire des plagiats pour chaque étudiant.	ENTAME	Par le groupe de suivi du plagiat, collège des DAF.
3. Mener une réflexion de fond sur la manière dont l'UCL forme les étudiants à la maîtrise des compétences méthodologiques universitaires : analyser les cours et formations existants, leur place dans les programmes, leur efficacité, vérifier que tous les étudiants, dans tous les programmes, bénéficient bien d'une telle formation... Instaurer un cours obligatoire de méthodologie du travail universitaire, incluant la problématique du plagiat, dans tous les programmes de Bac	ENTAME	Par le groupe de suivi du plagiat, ADEF.
4. Envisager une collaboration avec l'enseignement secondaire, pour harmoniser les positions et attitudes des enseignants des deux niveaux face au plagiat.	ENTAME	Par le Vice-rectorat aux affaires étudiantes. Le plagiat a été choisi comme thème de la journée des directeurs FEADI-FESEC du 11 février 2009.

Expérimentation d'un logiciel de détection du plagiat durant les sessions de juin et de septembre 2008 : conclusions (extrait du rapport d'expérimentation joint en annexe 1)

18 enseignants concernés par la problématique du plagiat et volontaires pour expérimenter Compilatio intégré à iCampus ont répondu à cette enquête. Ceci représente un échantillon fort petit et non représentatif des enseignants de l'UCL, car biaisé dans sa composition. Il faut remarquer que cette invitation à utiliser un logiciel de détection pendant deux sessions d'examen n'a pas recueilli un plus grand nombre de volontaires.

Ces enseignants estiment qu'il est indispensable que l'UCL soit dotée d'un logiciel de détection du plagiat, intégré à iCampus (mais accessible également en dehors d'iCampus), que les enseignants pourraient utiliser quand et comme ils le souhaitent. Ils sont favorables à ce que des lignes directrices soient données pour détecter le plagiat de manière systématique dans les mémoires et les thèses. Les autres suggestions d'actions de détection systématiques ou contraignantes sont moins appréciées.

Compilatio est globalement apprécié, même si des problèmes techniques sont à résoudre et si l'ergonomie du logiciel est à améliorer. Si l'UCL envisage de continuer avec ce logiciel, il faut prévoir du temps de travail d'informaticiens pour élaborer, en concertation avec la société Compilatio, une nouvelle version du plug-in parfaitement adaptée à Claroline. L'UCL doit également prévoir un budget annuel d'achat de la licence de Compilatio.

Si l'on doit envisager de (re)programmer un plug-in d'intégration à iCampus, il vaut la peine de reprendre contact avec d'autres logiciels institutionnels de détection, comme Ephorus, et de voir s'ils ne présentent pas des rapports d'analyse plus lisibles que ceux de Compilatio.

Une alternative à l'achat d'un logiciel commercial est de développer un logiciel maison, selon une licence Open Source, qui puisse être distribuée gratuitement aux écoles secondaires. Cette alternative est discutée en annexe.

Parmi les actions de prévention suggérées par les répondants, des lignes directrices, balises claires, en matière de sanction sont souhaitées, ainsi qu'une sensibilisation des enseignants à l'importance de sanctionner effectivement les cas de plagiat.

Annexes

1. Rapport d'expérimentation du logiciel de détection durant les sessions de juin et de septembre 2008.
2. Discussion et argumentaire sur le choix d'un logiciel de détection pour l'UCL.
3. Pistes d'action proposées au CEFO pour la suite de la prise en compte de la problématique du plagiat à l'UCL.